



Le 8 décembre 2016

**RÉGIME DE RETRAITE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE****AVIS AUX PARTICIPANTS****Objet : Modifications concernant le remboursement des cotisations de stabilisation**

Le Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'adressera prochainement à la Retraite Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour demander l'enregistrement d'une modification apportée par la Corporation au Règlement du régime.

La modification vise à permettre le remboursement des cotisations de stabilisation du nouveau volet versées par les participants qui ont cessé leur participation active au régime de retraite avant le 8 juin 2016, pour qui une demande de transfert de la valeur des droits aura été reçue par le Bureau de la retraite au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le texte du régime prévoit ce remboursement de cotisations de stabilisation sujet à ce qu'une modification soit faite au régime et qu'un critère de suffisance des fonds dans le nouveau volet soit respecté. Il s'agit du dernier remboursement de ce genre.

**Cette modification n'a pas d'effet pour les retraités ni pour les participants actifs du régime.**

Elle s'applique uniquement aux participants qui ont cessé leur participation active au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 7 juin 2016, pour qui les cotisations de stabilisation n'ont pas déjà été remboursées, et qui demandent le transfert de la valeur de leurs droits, à condition que la demande soit reçue par le Bureau de la retraite au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017. Parmi ces participants, ceux qui ont choisi la rente différée peuvent modifier leur décision s'ils le désirent et transmettre une demande de transfert de la valeur des droits dans le délai indiqué.

Cette modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Les participants peuvent consulter le libellé de cette modification durant les heures ouvrables au Bureau du Régime de retraite situé au pavillon principal, 2500 Chemin de Polytechnique, Montréal (Québec), H3T 1J4, ou en vous adressant au bureau A-429.24 ou auprès de Claudine Morin-Massicotte au poste 4171, ou encore par courriel à l'adresse [claudine.morin-massicotte@polymtl.ca](mailto:claudine.morin-massicotte@polymtl.ca).

Le président du Comité de retraite,

Dominic Cappe

La secrétaire du Comité de retraite,

Andrée L'Heureux